

Critères de sélection

pour l'admission dans un cadre de Swiss-Ski en freeski pour la saison 2024/25

1. Généralités

Les athlètes qui répondent aux directives de sélection ci-après sont pris en compte pour la nomination dans l'un des cadres Swiss-Ski mentionnés. En cas d'appartenance à un cadre depuis plusieurs années sans amélioration régulière des performances, la sélection est toutefois soumise à la décision de la Commission de sélection, même si les critères sont remplis.

Une sélection en équipe nationale (EN) ne peut se baser sur une évaluation de l'entraîneur. L'évaluation de l'entraîneur peut être prise en compte pour la sélection concernant l'admission dans tous les autres cadres. Les athlètes avec un statut de blessé seront sélectionnés conformément à l'évaluation de l'entraîneur (sauf pour l'EN). La Commission de sélection prend la décision finale quant aux sélections.

En cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des sélections.

2. Délais

- 2.1. Swiss-Ski communique à l'athlète, si possible jusqu'au 30 juin, ou au plus tard jusqu'au 31 octobre, les critères de sélection concernant l'admission dans un cadre de Swiss-Ski pour la saison suivante.
- 2.2. Swiss-Ski informe les athlètes de la sélection dans un cadre par écrit jusqu'au 30 avril au plus tard.
- 2.3. Les athlètes qui n'obtiennent plus de statut de cadre de Swiss-Ski sont informés par écrit de leur non-sélection jusqu'au 30 avril au plus tard par la Fédération. Cette annonce a valeur de résiliation du contrat d'athlète.

3. Critères de sélection

Légende

JO d'hiver	Jeux olympiques d'hiver
CM	Championnats du monde FIS
CMJ	Championnats du monde FIS juniors
Coupe du monde	Coupe du monde FIS
CE	Coupe d'Europe FIS

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

GOLD PARTNER



MEDIA PARTNER

SRG SSR

EQUIPMENT PARTNER



DESCENTE



3.1. Équipe nationale

Dames		
JO d'hiver* / CM* / X-Games	1 x dans le top 3	ou
Coupe du monde	1 x top 3	ou
Classement général de la Coupe du monde HP	Top 8	ou
Classement général de la Coupe du monde SS, BA	Top 10	
Hommes		
JO d'hiver* / CM* / X-Games	1 x dans le top 3	ou
Coupe du monde	1 x top 3	ou
Classement général de la Coupe du monde HP	Top 10	ou
Classement général de la Coupe du monde SS, BA	Top 15	

* Les médaillé(e)s conservent leur statut EN pour une durée de deux ans, pour autant qu'ils figurent parmi les 30 premiers du classement général de Coupe du monde FIS correspondant.

3.2. Cadre A

Dames		
JO d'hiver / CM	Rangs 4 à 8	ou
Coupe du monde HP	2 x top 6	ou
Coupe du monde SS, BA	2 x top 8	ou
Classement général de la Coupe du monde HP	Top 12	ou
Classement général de la Coupe du monde SS, BA	Top 15	
Hommes		
JO d'hiver / CM	Rangs 4 à 8	ou
Coupe du monde HP	2 x top 10	ou
Coupe du monde SS, BA	2 x top 12	ou
Classement général de la Coupe du monde HP	Top 15	ou
Classement général de la Coupe du monde SS, BA	Top 30	ou
Classement général de la CE SS et BA combinés	1 ^e rang	

- Plus l'évaluation de l'entraîneur (annexe 1)

3.3. Challenger Team

Dames		
CMJ HP	Top 3	ou
CMJ SS, BA	Top 6	ou
Résultats du Contest, échelon international		
Hommes		
CMJ HP	Top 3	ou
CMJ SS, BA	Top 8	ou
Résultats du Contest, échelon international		

Critères supplémentaires

- Évolution des résultats en compétition (échelon national/international)
- Évaluation de l'entraîneur (annexe 1)
- Power Test, obtention de 55 points (annexe 3)

Sont sélectionnés les athlètes qui, sur la base des critères susmentionnés ont le niveau requis pour s'établir au sein de l'élite internationale au sens large ou le potentiel nécessaire pour atteindre ce niveau.

3.4. Rookie cadre d'observation (sans contrat d'athlète Swiss-Ski)

- Évolution des résultats en compétition (échelon national/international)
- Évaluation de l'entraîneur (annexe 1)
- Technical Check-up (annexe 2)
- Power Test, obtention de 51 points (annexe 3)

Sont sélectionnés les athlètes qui, sur la base des critères susmentionnés ont le niveau requis pour s'établir au sein de l'élite internationale au sens large ou le potentiel nécessaire pour atteindre ce niveau.

4. Directives pour la sélection

- 4.1. La décision d'admission dans un cadre de Swiss-Ski incombe à la Commission de sélection, sur proposition des coaches et entraîneurs compétents. La Commission de sélection est composée du Directeur Ski Freestyle – Snowboard– Télémark, du Chef Freestyle, Freeski et SB Freestyle et du Chef de la relève Freeski.
- 4.2. Le fait de remplir les critères de sélection ne constitue pas une garantie d'admission dans le cadre correspondant. La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas sélectionner ou de rétrograder certains athlètes. La progression continue des performances au sens du modèle FTEM (développement du sport et des athlètes) constitue une condition préalable.
- 4.3. La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas prendre en compte les résultats si elle les juge non représentatifs sur la base du tableau des participants.
- 4.4. L'environnement social (école, etc.) et la planification personnelle (formation, vacances) doivent être organisés de façon à permettre le suivi sans interruption du programme d'entraînement défini par le staff des entraîneurs (planification calendaire).
- 4.5. Seuls les résultats de la saison en cours sont pris en compte (juin 2023 – avril 2024).

Worblaufen, octobre 2023

Swiss-Ski



Sacha Giger

Directeur Ski Freestyle – Chef Freestyle, Freeski
Snowboard – Telemark



Christoph Perreten

et SB Freestyle



Alex Hüsler

Chef de la relève Freeski

Annexe 1 : Évaluation des entraîneurs

Les athlètes sont évalués par les entraîneurs tout au long de la saison. Ces évaluations sont ensuite rassemblées et servent de base de discussion pour les sélections. Les éléments suivants sont évalués :

- classement mondial par discipline FIS comme base (évaluation individuelle selon les conditions)
- technique, capacités motrices
- tactique, capacités cognitives
- attitude, capacités émotionnelles
- motivation, engagement
- condition et capacités physiques
- potentiel d'évolution
- âge

Annexe 2 : Technical Check-up (TCU)

Les tests listés dans le Technical Check-up doivent être effectués par les athlètes au niveau national au moins une fois par an. Celui-ci se concentre sur l'évolution des performances intraindividuelle dans les domaines Sur neige et Hors neige. Les athlètes doivent atteindre le pourcentage suivant du score maximum possible :

- 50 % du Performer Check-up pour la sélection Rookie
- 60 % du Rookie Check-up pour la confirmation Rookie
- Le Rookie Check-up est pris en compte pour la sélection Challenger.

Les athlètes qui ne peuvent pas effectuer le Check-up pour cause de blessure doivent impérativement présenter un certificat médical. Swiss-Ski se réserve le droit de prononcer des sanctions en cas d'absence injustifiée. La Commission du sport de compétition se réserve le droit de convoquer pour un nouveau test les athlètes dont les résultats sont insuffisants ou manquants.

Annexe 3 : Power Test

Tous les athlètes doivent effectuer un Power Test au niveau national au moins une fois par an, en automne.

Les valeurs de référence sont les suivantes :

- 55 points pour la sélection Challenger
- 51 points pour la sélection et la confirmation Rookie

Les athlètes qui ne peuvent pas effectuer le Power Test ou certains des exercices du Power Test pour cause de blessure doivent impérativement présenter un certificat médical. Swiss-Ski se réserve le droit de prononcer des sanctions en cas d'absence injustifiée. La Commission du sport de compétition se réserve le droit de convoquer pour un nouveau test les athlètes dont les résultats sont insuffisants ou manquants.